

Rôle de la séance publique du 29/09/2026 à 09h15

Présidente : Madame BUFFET

Assesseures : Madame MONTES-DEROUET et Madame BAILLEUL

Greffière : Madame MARCHAND

RAPPORTEURE PUBLIQUE : Mme DUBOST

01) N° 2403386 RAPPORTEURE : Mme BAILLEUL

Demandeur	M. et Mme B	Gérard et Marie-Paule	SELARL CADRAJURIS
Défendeur	M. A	Germain	
	COMMUNE DE COEX		ATLANTIC JURIS

Requête de M. Gérard et Mme Marie-Paule B contre le jugement n° 2108126 du 10 octobre 2024 par lequel le tribunal administratif de Nantes a rejeté leur demande tendant à l'annulation de l'arrêté du 3 mars 2021 par lequel le maire de Coëx a délivré à M. Germain A un permis de construire une maison d'habitation.

02) N° 2403540 RAPPORTEURE : Mme BAILLEUL

Demandeur	SCI DU PONT ROUGE	SARL MAUDET-CAMUS	
	M. et Mme B	Jean-Michel et Marie-Jeanne	SARL MAUDET-CAMUS
	M. et Mme B	Dominique et Thérèse	SARL MAUDET-CAMUS
Défendeur	COMMUNE DE SAINT REVEREND	SELARL GIROUD AVOCAT	

Requête de la société SCI DU PONT ROUGE et autres contre le jugement n° 2012784 du 24 octobre 2024 par lequel le tribunal administratif de Nantes a rejeté leur demande tendant à l'annulation de la délibération du 19 octobre 2020 par laquelle le conseil municipal de la commune de Saint-Révérend a approuvé le plan local d'urbanisme.

03) N° 2502517 RAPPORTEURE : Mme BAILLEUL

Demandeur	M. J	Eric	Me BERNIER
Défendeur	COMMUNE D'ANGERS		LEX PUBLICA
	SCCV ALEZANES		SCP ALEO

Requête de M. Eric J contre le jugement n° 2405876 du 24 juillet 2025 par lequel le tribunal administratif de Nantes a rejeté sa demande tendant à l'annulation de l'arrêté du 4 octobre 2023 par lequel le maire d'Angers a délivré à la société Alezanes un permis de construire dix-neuf logements sur un terrain situé rue des Grandes Pannes sur le territoire de cette commune ainsi que la décision portant rejet de son recours gracieux.

Rôle de la séance publique du 29/09/2026 à 10h30**Présidente** : Madame BUFFET**Assesseures** : Madame MONTES-DEROUET et Madame ROSEMBERG**Greffière** : Madame MARCHAND**RAPPORTEURE PUBLIQUE : Mme DUBOST****01) N° 2402268****RAPPORTEURE : Mme MONTES-DEROUET**

Demandeur	EARL HERULF	SELARL CHRISTOPHE LAUNAY
	M. Q Gwenaël	SELARL CHRISTOPHE LAUNAY
Défendeur	MINISTERE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE, DE LA BIODIVERSITE, DES NEGOCIATIONS INTERNATIONALES	

Requête de L'EARL Herulf et M. Gwenaël Q contre le jugement n° 2200776 du 31 mai 2024 par lequel le tribunal administratif de Caen a partiellement fait droit à sa demande en condamnant l'Etat à lui verser la somme de 2 000 euros en réparation des préjudices résultant de l'illégalité des arrêtés du 16 mai 2019 et du 14 octobre 2020 pris par le maire du Tanu au nom de l'Etat et qui portent refus de permis de construire une infrastructure nécessaire à un élevage canin.

02) N° 2402936**RAPPORTEURE : Mme MONTES-DEROUET**

Demandeur	M. H Jean-Pierre	CABINET GOUEDO
Défendeur	MINISTERE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE, DE LA BIODIVERSITE, DES NEGOCIATIONS INTERNATIONALES	

Requête de M. Jean-Pierre H contre le jugement n° 2108561 du 13 août 2024 par lequel le tribunal administratif de Nantes a rejeté sa demande tendant à l'annulation de l'arrêté du 29 juin 2021 par lequel le préfet de la Mayenne l'a mis en demeure de rétablir l'écoulement naturel du cours d'eau au droit de la parcelle cadastrée section AY n°05 à Chailland (Mayenne) dont il est propriétaire, d'effacer le plan d'eau implanté sur cette parcelle et de le remettre en état, dans un délai d'un mois à compter de sa notification.

RAPPORTEURE PUBLIQUE : Mme DUBOST

03) N° 2403059

RAPPORTEURE : Mme MONTES-DEROUET

Demandeur M. B Jean-Marie

SELARL CHRISTOPHE
LAUNAY

Défendeur MINISTERE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE, DE LA
BIODIVERSITE, DES NEGOCIATIONS
INTERNATIONALES

Requête de M. Jean-Marie B contre le jugement n° 2202207 du 19 septembre 2024 par lequel le tribunal administratif de Caen a rejeté sa demande tendant à l'annulation des décisions du 7 octobre 2021 et 13 juillet 2022 par lesquelles le préfet de la Manche a rejeté sa demande tendant au changement de statut de plusieurs fossés classés en cours d'eau situés sur son exploitation agricole au lieu-dit La Buslière à Saint-Cyr-du-Bailleul.

Rôle de la séance publique du 29/09/2026 à 11h30

Présidente : Madame BUFFET

Assesseures : Madame MONTES-DEROUET et Madame ROSEMBERG

Greffière : Madame MARCHAND

RAPPORTEURE PUBLIQUE : Mme DUBOST

01) N° 2403424 RAPPORTEURE : Mme ROSEMBERG

Demandeur	SOCIÉTÉ PARIS HALUCHERE	L'HOIRY AVOCATS
Défendeur	COMMUNE DE NANTES	SELARL MRV
	SOCIÉTÉ SARL COMPAGNIE DE PHALSBOURG	
	SOCIÉTÉ SCI DU PERRY HALUCHÈRE	Me CAYLA-DESTREM
	SOCIÉTÉ SNC PARIS GESTION	Me CAYLA-DESTREM

La société Paris Haluchère demande à la Cour d'annuler le permis de construire n° PC 44109 21 A 0631 accordé le 12 juillet 2024 par la maire de Nantes aux sociétés SNC Paris Gestion, SCI du Perray Haluchère et SARL Compagnie de Phalsbourg ; d'annuler le rejet de recours gracieux de la maire de Nantes du 18 octobre 2024 ; et de condamner solidairement la mairie de Nantes ainsi que les trois sociétés bénéficiaires du permis de construire à lui verser la somme de 5 000 euros au titre des dispositions de l'article L. 761-1 du code de justice administrative.

02) N° 2500220 RAPPORTEURE : Mme ROSEMBERG

Demandeur	ASSOCIATION	Me AMBROSELLI
	TOURNAI-VILLEDIEU_ENVIRONNEMENT	
	Mme A Jessica	Me AMBROSELLI
	Mme A Margarita	Me AMBROSELLI
	Mme L Valérie	Me AMBROSELLI
	M. D Pierre	Me AMBROSELLI
	Mme M Micheline	Me AMBROSELLI
Défendeur	SOCIETE BAGLIONE	CABINET FIDAL (RENNES)
	MINISTERE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE, DE LA	
	BIODIVERSITE, DES NEGOCIATIONS	
	INTERNATIONALES	

Requête de l'association Tournai-Villedieu-Environnement et autres contre l'ordonnance n° 2102391 du 18 novembre 2024 par laquelle la présidente de la 3ème chambre du tribunal administratif de Caen a rejeté, comme manifestement irrecevable, leur demande tendant à l'annulation de l'arrêté du préfet de l'Orne n° 1122-21-20-085 du 30 juin 2021 d'autorisation modificative portant régularisation de l'autorisation environnemental du 4 avril 2018 pour l'extension de la superficie d'une carrière.

RAPPORTEURE PUBLIQUE : Mme DUBOST

03) N° 2500736

RAPPORTEURE : Mme ROSEMBERG

Demandeur	SCI MADOPA BEAUSOLEIL	Me PAYNEAU
Défendeur	COMMUNE DES SABLES D'OLONNE MINISTERE DE LA CULTURE	PLATEAUX

Requête de la SCI Madopa Beausoleil contre le jugement n° 2408406 du 14 janvier 2025 par lequel le tribunal administratif de Nantes a rejeté sa demande tendant à l'annulation de l'arrêté du 13 février 2024 par lequel le maire des Sables d'Olonne s'est opposé à la déclaration préalable de travaux qu'elle a présenté pour l'installation de douze panneaux photovoltaïques sur la toiture du bâtiment situé au 9, rue Beausoleil.

04) N° 2502638

RAPPORTEURE : Mme ROSEMBERG

Demandeur	M. M Davy	Me FLECK
Défendeur	PREFECTURE DU FINISTERE	

M. Davy M demande à la cour :

1°) d'annuler le jugement n° 2503023 du 19 septembre 2025 par lequel le tribunal administratif de Rennes a rejeté sa demande d'annulation de l'arrêté du 11 février 2025 du préfet du Finistère portant refus de délivrance d'un titre de séjour, obligation de quitter le territoire français dans un délai de trente jours, fixation du pays de destination et interdiction de retour sur le territoire français pour une durée d'un an ;

2°) d'annuler cet arrêté ;

3°) d'enjoindre au préfet du Finistère de réexaminer sa situation ;

4°) de mettre à la charge de l'Etat la somme de 1 500 euros sur le fondement des dispositions des articles 37 et 75 de la loi du 10 juillet 1991 et L. 761-1 du code de justice administrative.

05) N° 2600470

RAPPORTEURE : Mme ROSEMBERG

Demandeur	PREFECTURE DU MORBIHAN	
Défendeur	M. B Ndombari Eduardo Alberto	Me DE RAMMELAERE

Le préfet du Morbihan demande à la cour :

1°) d'annuler le jugement n° 2506838 du 13 février 2026 par lequel le tribunal administratif de Rennes a annulé son arrêté du 26 août 2025 portant à M. Ndombaxi Eduardo Alberto B obligation de quitter le territoire français dans un délai de trente jours, fixation du pays de destination, interdiction de retour sur le territoire français pour une durée d'un an et l'a astreint à des obligations de surveillance ;

2°) de rejeter la demande de M. B présentée devant le tribunal administratif de Rennes.